

Suite aux mesures annoncées par le Président de la République le 28 octobre 2020, **les permanences suivantes sont annulées, dans l'attente de précisions ministérielles**, à savoir :

- Le Samedi 31 octobre 2020 (10h à 13h) en Mairie d'Angers (Hôtel de Ville)
- Le Mardi 3 novembre 2020 (16h à 19h) en Mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou
- Vendredi 6 novembre 2020 (9h à 12h) en Mairie de Loire-Authion (commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire)
- Le Samedi 7 novembre 2020 (9h à 12h) en Mairie de Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou)
- Le Lundi 9 novembre 2020 (9h à 12h) en Mairie de Cantenay-Epinard
- Le Lundi 9 novembre 2020 (14h30 à 17h30) en Mairie de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée du Plessis-Macé)
- Le Vendredi 13 novembre 2020 (14h à 17h) à Angers Loire Métropole

La consultation du dossier d'enquête publique et la possibilité de compléter les registres en mairie n'est plus possible à partir de demain matin vendredi 30 octobre 2020 inclus

La commission d'enquête reçoit toujours les observations :

- Par email : revision-generale@angersloiremetropole.fr
- Par courrier : Angers Loire Métropole - Président de la Commission d'Enquête - 83 rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02, siège de l'enquête publique